

Encaissement et réaffectation d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour des restaurations d'oeuvres d'art

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le programme des travaux de restauration engagé pour 1999 dans les musées se monte au total à 894 830,56 F. Ces travaux concernent :

- le Musée du Temps pour 596 697,36 F dans la perspective d'ouverture de la première tranche du musée en 2000.

- le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie pour 125 303,40 F. Ces restaurations ont concerné principalement le fonds des peintures nordiques (exposition l'Art en Flandres et en Hollande au XVII^{ème} Siècle) et les peintures et terres cuites du XVIII^{ème} Siècle pour la nouvelle présentation permanente.

- le Musée Comtois pour 172 829,80 F. Il s'agit de la restauration de marionnettes représentatives du théâtre populaire comtois, réalisées par Paul Franceschi dans les années 1870.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé de participer, à hauteur de 414 540 F, à la réalisation de ces restaurations :

- 53 300 F pour les peintures flamandes,
- 3 980 F pour les cadres,
- 7 060 F pour les terres cuites,
- 298 350 F pour les collections du Musée du Temps,
- 51 850 F pour les marionnettes du Musée Comtois.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition et à ouvrir, dès réception de l'arrêté attributif, au budget supplémentaire de l'exercice courant cette subvention de 414 540 F en recettes sur l'imputation 90.322/1321.00509 code service 52000 et la réaffecter en dépenses sur l'imputation 90.322/2316.00509 code service 52000 (restaurations).

Sur avis favorable de la Commission Culturelle et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 27 septembre 1999.